

**AVENANT DE TRANSFERT N° 1 AU MARCHÉ N°1/2021 DE LA COMMUNE DE SAVENAY A LA CCES
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - PROGRAMMATION ARCHITECTURALE, FONCTIONNELLE,
TECHNIQUE ET FINANCIERE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF**

Entre :

COMMUNE DE SAVENAY, 2 Rue du parc des Sports – 44260 SAVENAY,
Représentée par Monsieur Michel MEZARD, son Maire en exercice
SIRET : 214 401 952 00012

Et :

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON, 2 boulevard de la Loire, 44260 SAVENAY,
Représentée par Monsieur Rémy NICOLEAU, son Président en exercice
SIRET : 200 072 734 00011

Et :

Société ELIX SAS, 2 rue Alain Bombard, 44821 SAINT HERBLAIN CEDEX,
Représentée par Monsieur Hugues BROCHARD, son Directeur opérationnel

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération n°2 du Conseil Communautaire du 10 novembre 2022, la construction d'un équipement sportif pluridisciplinaire au lieu-dit « La Justice » à Savenay, à proximité du lycée St François d'Assise, a été considéré d'intérêt communautaire.

Considérant que par délibération n°14 du Conseil Communautaire du 10 novembre 2022, le programme de construction de l'équipement sportif pluridisciplinaire au lieu-dit « La Justice » à Savenay a été transféré de plein droit, au profit de la Communauté de communes Estuaire et Sillon et que par conséquent la collectivité est autorisée à reprendre la procédure de concours de maîtrise d'œuvre au stade « candidatures ».

Il convient de passer un avenant de transfert au marché de programmation avec ELIX, afin de poursuivre la mission en cours jusqu'à son terme, avec la Communauté de Communes.

A- Objet du marché

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - PROGRAMMATION ARCHITECTURALE, FONCTIONNELLE,
TECHNIQUE ET FINANCIERE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF**

Titulaire du marché :

Société ELIX SAS
2 rue Alain Bombard
44821 SAINT HERBLAIN CEDEX

Date de signature marché :

5 mai 2021

Montant initial du marché :

Une tranche ferme :

- phase A : réalisation d'une faisabilité globale du projet d'équipement sportif à long terme, 7 560,00 euros H.T.
- phase B : élaboration de scénarios contrastés pour la réalisation d'un équipement à court terme, 7 920,00 euros H.T.
- phase C (1 + 2) : rédaction du programme architectural et fonctionnel et assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la consultation visant à choisir une équipe de maîtrise d'œuvre, 10 080,00 euros H.T.
- phase C 3 : assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'analyse des offres et le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre (**non activée à ce jour**).
4 680,00 euros H.T.

Une tranche optionnelle :

- phase D : accompagnement de la collectivité jusqu'à la phase APS (analyse du projet retenu jusqu'en phase APS, travail sur l'optimisation financière du projet) (**non activée à ce jour**). 6 840,00 euros H.T.

B- Objet de l'Avenant

Modifications introduites par le présent avenant

Le présent avenant a objet de contractualiser d'une part, le changement de pouvoir adjudicateur suite au transfert du projet de construction de l'équipement sportif « la justice » à la Communauté de Communes. Le contrat sera exécuté dans les conditions antérieures jusqu'à son échéance.

D'autre part, de réajuster le montant des honoraires du titulaire du marché, suite à la demande de modification du rapport d'analyse des candidatures (adaptation du support pour le jury à venir, réintégration de plis rejetés).

A ce titre, la maîtrise d'ouvrage du marché de programmation confié à l'entreprise ELIX est désormais transférée à :

Communauté de Communes Estuaire et Sillon

2 Boulevard de la Loire

44260 Savenay

Incidence financière de l'avenant 1 au marché

L'enveloppe de 37 080,00 € HT est répartie ainsi :

Désignation	Montant initial HT du marché	Montant HT réglé par la ville de Savenay	Montant HT restant à régler au 13/01/2023 par la CCES	Plus-value CCES : 3 jours suppl. de travail	Nouveau montant du marché restant à payer après reprise par la CCES :
Tranche ferme	30 240,00 € HT	25 560,00 €	4 680,00 € Phase C3	+ 2 160,00 € HT Phase C1+2	6 840,00 euros HT
Tranche optionnelle	6 840,00 € HT	0 €	Sous réserve d'affermissement ou pas par la CCES		

Modalités de paiement

Dès la prise d'effet du présent avenant, la Communauté de Communes se libèrera des sommes dues restant à charge au compte ouvert au nom de ELIX sous la domiciliation suivante :

Titulaire : ELIX SAS

Domiciliation :

Code Banque :

Code Guichet :

N° de compte :

Clé RIB :

Dispositions antérieures

Toutes les clauses et conditions du marché non contraires aux dispositions prévues au présent avenant restent et demeurent avec leur plein effet.

C- Signature du titulaire du marché

Nom, Prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Société ELIX SAS		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D- Signature des pouvoirs adjudicateurs

<p>Pour La Communauté de Communes Estuaire et Sillon</p> <p>A Savenay, le</p> <p>Le Président, Rémy NICOLEAU</p>	<p>Pour la Ville de Savenay,</p> <p>A Savenay, le</p> <p>Le Maire, Michel MEZARD</p>
---	---